

## Public Concerné

Les membres du Comité Social et Économique (CSE) venant d'être réélus seront concernés par cette formation.

## Prérequis

Il est nécessaire de savoir communiquer en Français (parler, lire, écrire).

## Objectifs

Les objectifs que permet d'atteindre cette formation de 5 jours sont :

- Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels par l'analyse des conditions de travail
- Être capable d'utiliser les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

## Durée et Nombre de stagiaires

**La durée de cette formation est de 5 jours** si le nombre de salariés de votre site ou de votre entreprise est supérieur à 300 salariés, **soit 35 heures** pour un groupe de 1 à 12 stagiaires maximum.

## Lieu de la Formation et Planification de date(s)

La formation peut avoir lieu sur votre site en intra, la date est alors à votre convenance. Il est également possible de réaliser la formation en inter, au sein de l'un de nos centres. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec nos équipes pour obtenir le planning.

## Contenu de la Formation

**La formation SSCT commence par une présentation de son contenu et se poursuit avec un tour de table.** Lors des formations de maintien des acquis, un questionnaire préalable est remis aux stagiaires et corrigé avec eux afin de déterminer leurs besoins.

Les thèmes abordés durant la formation :

### **Maitriser le fonctionnement du CSE dans sa mission en SSCT**

- Les attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Les attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus : modalités d'exercice, consultations et informations, données SSCT de la BDES, différents droits d'alerte
- Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, représentant de proximité, CSE interentreprises, suppression du CSE
- Les moyens accordés aux membres du CSE : heures de délégation, déplacement et circulation, affichage, formation
- Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés : fonctionnement, local, réunions
- Les dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus : fonctionnement, local, réunions, règlement intérieur du CSE

- Le fonctionnement des réunions du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés : ordre du jour, délibérations, procès-verbal, membres présents
- Les commissions des CSE des entreprises de 300 salariés et plus : fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- La subvention de fonctionnement
- Le recours aux experts du CSE
- Les dispositions concernant les CSE centraux et les CSE d'établissements
- La protection des représentants du personnel et l'obligation de discrétion

### **Les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail**

- Le civil, le pénal, la faute inexcusable, le délit d'entrave
- La délégation de pouvoir

### **Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise**

#### **La santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail**

- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs
- Les formations obligatoires en santé, sécurité
- Les dispositions relatives à certains travailleurs

#### **Les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue**

- Le rapport et le programme annuel SSCT
- Les registres et les documents relatifs à la SSCT
- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)

#### **Les facteurs de risques professionnels**

- Les grandes familles de risques et mesures de prévention (incendie, chute, TMS, etc.)
- Les risques psychosociaux et harcèlement

#### **Les missions du CSE en matière de SSCT**

- La promotion de la prévention
- L'inspection des lieux de travail : la préparation, le déroulement, le compte-rendu.
- Analyse des situations de travail et étude ergonomique des postes de travail
- Enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles

#### **Les mises en situation transversale (cas concrets fictifs, exercices, jeux de rôle)**

- Travail en groupe et sous-groupes, selon les attentes des participants (notamment par rapport à des difficultés rencontrées lors de l'exercice du mandat précédent) et les besoins détectés par le formateur.
- La revue et l'exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Exercices d'analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes
- Exercices d'identification des risques sur le poste de travail et de définition des mesures de prévention
- Élaboration d'un ordre du jour de réunion, réunion de CSE fictive, procès-verbal
- Jeu de rôle : construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Exercices de positionnement dans la présentation d'un projet / rapport

**La formation se conclut avec un bilan** qui comprend un tour de table, une évaluation de la formation, l'atteinte des objectifs, les axes d'amélioration et des suggestions.

## Synthèse

### Équipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

La formation est proposée par des formateurs préventeurs spécialistes de la formation des membres du CSE-SSCT qui bénéficie d'une expérience supérieure à 5 ans. Les formateurs CSE sont présents sur la liste de formateurs CSE qui transmise chaque année à la DIRECCTE, pour le contrôle de notre agrément à délivrer les formations des membres du CSE au national.

Le responsable pédagogique est Bruno LAKAL.

### Moyens Pédagogiques

Afin de rendre le contenu pertinent et de faciliter les apprentissages, plusieurs moyens pédagogiques peuvent être utilisés comme la mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint...), des méthodes interactives s'appuyant sur des expériences vécues, une préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices ainsi qu'un contrôle des connaissances, effectué en fin de stage.

### Modalités de mise en œuvre

L'intervenant FLOBEL s'attachera le plus possible à illustrer ses propos, en utilisant des cas concrets en rapport avec l'activité de la société et en exploitant des cas pratiques types, sur ces différents aspects juridiques.

Il mettra à disposition des stagiaires, une base de documentation nécessaire à l'exercice de la mission du CSE.

### Évaluation des connaissances

Une évaluation théorique (QCM) est effectuée en fin de session.

### Sanction

Une attestation de fin de formation sera délivrée par FLOBEL, Organisme National de Formation agréé par la DIRECCTE (DRIEETS) et par la Préfecture de la Région d'Île-de-France (par arrêté préfectoral du 08 juin 2012), pour la formation en Santé, Sécurité et Conditions de travail des membres de Comité Social et Économique, de CSSCT et de CHSCT, sur tout le territoire national.